

COMMUNE DE MUTZENHOUSE
PROCES VERBAL
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 Avril 2018

Sous la présidence de M. Pascal WICKER, Maire

Présents : STEINMETZ-BORNERT Gérard, LUX Patrick, GERBER Robert, WINKEL Yannick, LECHNER Audrey, GRAUFFEL Didier, BORNERT Isabelle, JOST Bertrand, JACOBY-KIEFFER Florence

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame LECHNER Audrey est nommé comme secrétaire de la séance de ce jour.

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

Approbation du Procès-verbal du 12 février 2018

Le procès-verbal de la séance du 12 février 2018 est adopté à l'unanimité par les membres présents.

Monsieur le Maire, informe les conseillers que Monsieur BRION Christophe a présenté sa démission en tant que conseiller municipal par lettre datée du 12 février 2018, mail reçu en mairie le 12 février 2018.

DCM 2018-09

7 – Finances Locales 7.1 – Décisions budgétaires APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF
--

La secrétaire présente aux élus le Compte Administratif Principal 2017 de la Commune de Mutzenhouse appuyé de tous les documents propres à justifier les dépenses et les recettes.

Le Conseil Municipal,

- **considérant** que les écritures comptables sont conformes aux pièces justificatives présentées

* **APPROUVE** le compte administratif de l'exercice 2017 présenté par la secrétaire et arrêté comme suit:

Section de fonctionnement

Dépenses :	203 539,52
Recettes :	<u>751 991,48</u>
Excédent :	548 451,96

Section d'investissement

Dépenses :	393 108,31
Recettes :	<u>105 219,23</u>

Déficit : -287 889,08

EXCEDENT GLOBAL DES COMPTES	260 562,88 €
------------------------------------	---------------------

DECIDE d'affecter le résultat de 2017 comme suit:

- Affectation en réserves la somme de **287 889,08 €** à l'article 1068
- Inscription du solde en résultat de fonctionnement reporté **260 562,88 €** à l'article 002

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote

DCM 2018-10

7 – Finances Locales 7.1 – Décisions budgétaires APPROBATION COMPTE de GESTION DU TRESORIER
--

Le Conseil Municipal,

- après avoir pris connaissance des comptes de gestion présentés par le Trésorier de Hochfelden pour la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017;
- considérant que les opérations comptables ont été exactement décrites;
- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées y compris celles relatives à la journée complémentaire;
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections du budget Principal,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives:

* **CONSTATE** la parfaite concordance des comptes de gestion avec le compte administratif,

* **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice par le Trésorier de Hochfelden n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Adoptée à l'unanimité

DCM 2018-11

7 – Finances Locales 7.1 – Décisions budgétaires VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018
--

Le Maire soumet au Conseil Municipal le Budget Primitif Principal 2018 dressé par lui appuyé de tous les documents propres à justifier les propositions.

Le Conseil Municipal, après avoir discuté chapitre par chapitre et article par article et avoir consigné le résultat de ses votes au tableau à soumettre à M. le Préfet:

Décide à l'unanimité des membres présents

D'arrêter le budget primitif comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses	509 277 €
Recettes	509 277 €

Section d'investissement

Dépenses	671 490 €
Recettes	671 490 €

RECONNAIT ET APPROUVE les états annexés au budget, à savoir: L'état des emprunts, l'état du personnel et les informations statistiques.

ARRETE le détail de l'article 6574 «Subventions» conformément à l'état joint au Budget Primitif

Adoptée à l'unanimité

DCM2018-12

7 – Finances Locales

7.2 – Fiscalité

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Le Conseil Municipal,

VU le résultat du compte administratif 2017 ;

VU les dépenses engagées non mandatées ;

VU la réforme fiscale de l'État ;

VU l'état des notifications des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018 ;

VU le programme prévisionnel d'investissement présenté par le Maire ;

- *DECIDE de ne pas augmenter les taux*
- *Fixe les taux d'imposition des taxes pour l'exercice 2018 comme suit :*

✎ * Taxe d'Habitation	14,55
✎ * Foncier Bâti	11,01
✎ * Foncier non Bâti	44,63

Adoptée à l'unanimité

DCM2018-13

3 – Domaine et Patrimoine

3.1 – Acquisitions

VENTE DE TERRAIN

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers la discussions entamée lors de la réunion du 12 février concernant la vente d'un terrain communal pour un éventuel futur lotissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- **DONNE** un accord de principe sur la création du lotissement
- **DEMANDE** que soit présenté un cahier des charges précisant les prestations fournies par le lotisseur et la Commune

Adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme
Le Maire
Pascal WICKER